

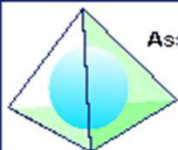
# TRAITEMENT DES OBSTACLES LATERAUX

-----

Bilan d'étape sur la politique menée  
par le département du Calvados

ROUEN, le 13 octobre 2016

Jérôme LELAIDIER, Bruno GIDON - Département du CALVADOS



Association des Directeurs  
de Services Techniques  
Départementaux

CoTITA Normandie-Centre sur [cotita.fr](http://cotita.fr)



**En 2015, 25 personnes ont trouvé la mort sur le réseau routier départemental du Calvados dont 5 contre un arbre et 1 sur une glissière de sécurité.**

Afin de lutter contre l'accidentologie en limitant les risques de heurts sur obstacles fixes, le département du Calvados a mis en place en 2005, une politique de suppression, de protection ou d'éloignement des obstacles latéraux.

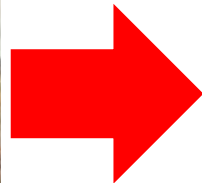
## *Politique du Département du Calvados*

- ↳ Suppression des bornes kilométriques en béton,
- ↳ Sécurisation des têtes de buses,
- ↳ Signalisation des parapets d'ouvrages d'arts,
- ↳ Poses d'écran motard sur glissières,
- ↳ Abattage d'arbres dans les sections dangereuses,
- ↳ Utilisation des mats à sécurité passive.

## Suppression des bornes kilométriques en béton

Environ 4970 bornes bétons ont été remplacées :

- ↳ 880 bornes «drapeau» plastiques sur le réseau principal (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie),
- ↳ 4090 plaquettes sur le réseau secondaire (réseau intercantonal et local).



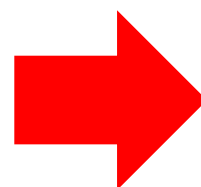
OU



## Sécurisation des têtes de buses

Pose de tête de sécurité lors de :

- ↪ travaux neufs,
- ↪ travaux d'aménagements (carrefour, BMF, renforcement d'itinéraire, etc...),
- ↪ demandes de permissions de voiries,
- ↪ modifications de sorties sur le DP,
- ↪ cause présumée d'un accident grave ou mortel.



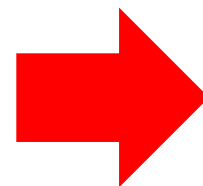
## Signalisation des parapets d'ouvrages d'arts

⇒ pose systématique de balise J13 sur les 970 ouvrages d'arts d'au moins 2m d'ouverture.



## Poses d'écran motard sur glissières

↳ 24 700m de double GS remplacés par une file GS + écran motards.



## *Abattage d'arbres dans les sections dangereuses quand :*

- ↪ la dangerosité de la section est avérée (courbes),
- ↪ proximité du bord de chaussée (-4m),
- ↪ cause présumée d'un accident grave ou mortel.

**Prés de 100km ont été traités.**





## Utilisation des mats à sécurité passive

- ↪ pose ponctuelle,
- ↪ pas de vraie politique sur le sujet.



# Merci de votre attention

Jérôme LELAIDIER, Bruno GIDON – Département du CALVADOS

ROUEN, le 13 octobre 2016